

**Séance du lundi 9 mai 2016**

Date de Convocation : mardi 3 mai 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 39

**N° 2016.05.08 - Autorisation donnée au Maire pour déposer diverses demandes d'autorisations d'urbanisme et de travaux ERP**

**Présents :**

Jean-François DEBAT, Michel FONTAINE, Isabelle MAISTRE, Guillaume LACROIX, Françoise COURTINE, Nadia OULED SALEM, Thierry MOIROUX, Claudie SAINT ANDRE, Jean-Marc GERLIER, Denise DARBON, Véronique ROCHE, Jérôme BUISSON, Vasilica CHARNAY, Sylviane CHENE, Abdallah CHIBI, Françoise COMTE, Martine DESBENOIT, Eric DUCLOS, Raphaël DURET, Jacques FRENEAT, Pauline FROPPIER, Sébastien GUERAUD, Julien LE GLOU, Charline LIOTIER, Gérard LORA TONET, Fabien MARECHAL, Andy NKUNDIKIJE, Elisabeth PASUT, Laurence PERRIN-DUFOUR, Christian PORRIN, Georges RAVAT, Sara TAROUAT-BOUTRY, Jacques VIEILLE

**Excusés ayant donné procuration :**

Alain BONTEMPS à Denise DARBON, Pascale BONNET SIMON à Jean-François DEBAT, Pierre LURIN à Pauline FROPPIER, Catherine MAITRE à Julien LE GLOU, Ouadie MEHDI à Guillaume LACROIX

**Absente :** Annick VEILLEROT

**Secrétaire de séance :** Vasilica CHARNAY

**Rapporteur :** Jean-François DEBAT

**EXPOSE**

**Rappel du contexte ou de l'existant et références**

Dans le cadre de différents travaux réalisés sur certains bâtiments municipaux, il convient d'autoriser le Maire à déposer les autorisations d'urbanisme et de travaux ERP suivantes :

**- Agenda d'Accessibilité Programmée : première période**

Suite au dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) les travaux en découlant sont mis en oeuvre dès l'année 2016 et pour trois périodes de trois ans. Les autorisations de modification ERP et éventuellement d'autorisation d'urbanisme déposées concernent 30 Etablissements Recevant du Public (ERP) pour la première période de 2016 à 2018.

**- Modification de l'ERP Police Municipale**

Création d'un local coupe-feu autour de l'alarme incendie conformément à la préconisation de la sous commission de sécurité.

**- Modification de l'ERP Pôle d'Action Sociale Amédée Mercier**

Modification et réaménagement des espaces d'accueil du public et de "La Poste".

**- Modification des façades de la salle de quartier Jean-Baptiste Clément**

Remplacement des menuiseries bois en fin de vie de la salle Jean-Baptiste Clément située impasse Carnot. Des portes et fenêtres isolantes en aluminium seront installées et certaines fenêtres seront murées pour améliorer l'isolation thermique du bâtiment et répondre aux normes de sécurité et d'accessibilité.

**- Modification de l'ERP GS Robin pour la réfection des sanitaires**

Réaménagement des sanitaires vétustes du groupe scolaire Charles Robin élémentaire afin d'améliorer le confort des utilisateurs et générer des économies d'entretien et maintenance.

**Motivation et opportunité de la décision**

En vue de réaliser ces travaux de modification d'ERP, de modification de façades, ainsi que de construction et déconstruction, il convient d'autoriser le Maire, à déposer des demandes d'autorisations d'urbanisme et de modification ERP.

**Maîtrise d'ouvrage et partenariats éventuels**

La Ville de Bourg en Bresse est Maître d'Ouvrage de ces opérations. La maîtrise d'œuvre des opérations les plus importantes de l'Ad'AP sera confiée à des cabinets spécialisés.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**VU** l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les articles L.421-1 et R 431-4 du Code l'Urbanisme,

**VU** l'avis favorable de la Commission Proximité – Travaux – Environnement du 27 avril 2016 ;

**A L'UNANIMITE des votants (38 voix)**

**AUTORISE** le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à déposer au nom et pour le compte de la Ville de Bourg en Bresse, les demandes d'autorisations d'urbanisme et de modifications ERP nécessaires pour :

Les opérations de la première période de l'Ad'AP

La modification de l'ERP Police Municipale

La modification de l'ERP Pôle d'Action Sociale Amédée Mercier

La modification de façade de la salle Jean Baptiste Clément

La modification de l'ERP GS Robin pour la réfection des sanitaires.

**AUTORISE** le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à solliciter toutes subventions auprès des organismes concernés.

**Impacts financiers**

Les dépenses évaluées à 1 379 400 € TTC seront imputées sur le budget 2016 à 2018, chapitre 23 « immobilisations en cours, article 2313 « constructions ».